



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès



MINISTRE DE L' AGRICULTURE, DE L' ELEVAGE ET DE LA PECHE  
-----  
PROJET D' APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L' AGRICULTURE COMMERCIALE  
-----  
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET  
-----

*Crédit IDA n°61110-CG*

**RAPPORT D'AVANCEMENT  
DES ACTIVITES DU PDAC  
AU 31 octobre 2021**



*Novembre 2021*

---

## SOMMAIRE

---

I. APERCU GENEAL SUR LE PROJET.....	2
II. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DES COMPOSANTES .....	6
III. ETAT D'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES.....	26
IV. ETAT D'AVANCEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS .....	29
V. EFFETS ET IMPACTS DU PROJET .....	31
VI. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS APPORTEES .....	33
VII. PERSPECTIVES .....	33
VIII. CONCLUSION .....	34

### Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Répartition de plans d'affaires par types de bénéficiaires et le coût.....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 2 : Répartition de plans d'affaires par secteur d'activités, la taille et le coût.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3 : Liste des infrastructures routières PDAC.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 4: Etat des décaissements des composantes et sous-composantes au 31 octobre 2021 .....</i>	<i>26</i>
<i>Tableau 4: Réalisation des indicateurs du projet au 30 septembre 2021.....</i>	<i>29</i>

## Sigles et abréviations

ADPS	Antenne Départementale de Planification et de Suivi
ANO	Avis de Non Objection
AUSCOOP	Acte Uniforme de l'OHADA relative aux Sociétés Coopératives
CSA	Chef de Secteur Agricole
DAPR	Direction d'Appui à la Production et à la Réglementation
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture/Directeur Départemental de l'Agriculture
DDE	Direction Départementale de l'Elevage/Directeur Départemental de l'Elevage
DDPA	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture/Directeur Départemental de la Pêche et de l'Aquaculture
DGA	Direction Générale de l'Agriculture/ Directeur Général de l'Agriculture
DGE	Direction Générale de l'Elevage/ Directeur Général de l'Elevage
DGPA	Direction Générale de la Pêche et l'Aquaculture/ Directeur Général de la Pêche et l'Aquaculture
DMAA	Direction du Machinisme et des Aménagements Agricoles
DPD	Demande de Paiement Directe
DRF	Demande de Retrait des Fonds
EAC	Enquête sur l'Agriculture Commerciale
EPVA	Enquête sur la Production Végétale et animale
IDA	Association Internationale de Développement
IRA	Institut National de Recherche Agronomique
IITA	Institut International de l'Agriculture Tropicale
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDAC	Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
UNCN	Unité Nationale de Coordination du Projet

## INTRODUCTION

Le rapport d'avancement prend compte des réalisations et des résultats obtenus depuis sa mise en vigueur, le 30 avril 2018, jusqu'au 31 octobre 2021. Il vise à informer les parties prenantes sur les avancés du projet eu égard aux objectifs attendus. Le rapport donne aussi des indications sur les retombés socioéconomiques des réalisations du projet et aborde les aspects financiers.

Le rapport est structuré en six sections à savoir : (I) Aperçu général sur le projet ; (II) Etat d'avancement physique des activités des composantes ; (III) Etat d'utilisation des ressources financières ; (IV) Etat d'avancement des objectifs attendus ; (V) Effets et impacts du projet sur les bénéficiaires ; (VI) Difficultés rencontrées et solutions.

### I : APERÇU GENERAL SUR LE PROJET

#### i. Informations générales

FICHE DU PDAC	
<b>Ministère de Tutelle</b>	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Agriculture
<b>Crédit IDA</b>	N° 61110-CG
<b>Montant total du projet</b>	100 millions de dollars, soit 60 milliards de FCFA
<b>Bailleurs de fonds</b>	Banque Mondiale (BM)
<b>Date de signature de l'accord</b>	20 septembre 2017
<b>Date de ratification</b>	29 décembre 2017
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	30 avril 2018
<b>Date de clôture</b>	31 juillet 2022
<b>Date de lancement officielle</b>	26 juillet 2018
<b>Montant décaissé au 31 octobre 2021</b>	37 657 278 991 FCFA
<b>Décaissement au 30 octobre 2021</b>	65,6%
<b>Principales réalisations</b>	1556 Km de pistes agricoles (en cours de travaux de réhabilitation et d'entretien) 248 dalots et ponts construits 893 plans d'affaires financés 79 Km de raccordement électrique en cours de travaux Des réformes sectorielles élaborées : un plan d'action national de la sécurité sanitaire des aliments disponible, un plan national de développement de cacao 2 disponible, une étude sur les assurances agricoles et une étude sur le crédit agricole disponibles, 9 plateformes de dialogue public privé du secteur agricole mises en place et rendues opérationnelles, des projets de lois et règlements sectoriels élaborés, 24 groupements mises en harmonie à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives
<b>Siège</b>	Boulevard Denis Sassou Nguesso, Mpila, Brazzaville Tel : 06 858 88 88 Email : pdacmaep@gmail.com Site internet : <a href="http://www.pdacmaep.cg">www.pdacmaep.cg</a> latitude : S 4°15'59,18976 longitude : E 15°17'40,22628

## ii. Contexte

La République du Congo s'étend sur 342 000 km<sup>2</sup> comprenant 22 millions d'hectares de forêts, 10 millions d'hectares de terres cultivables et d'importantes ressources en eau. Le Congo est l'un des dix plus grands producteurs de pétrole d'Afrique. Il possède aussi d'abondantes ressources minières, encore peu exploitées. Sa population est estimée à 5,2 millions d'habitants (51% de femmes et 49% d'hommes) en 2018 et croît au rythme de 2,6% par an. 56% de la population du Congo est constitué de jeunes de moins de 20 ans. 70% de la population vit en milieu urbain dont plus de la moitié à Brazzaville et Pointe-Noire.

Le pétrole a représenté, en 2019, plus de la moitié du PIB et plus de 80 % du total des exportations. Le secteur de l'agriculture (incluant la foresterie) représente 5% du PIB. Les exportations agricoles du Congo (huile de palme, sucre et cacao) sont stagnantes et le pays est aux prises avec une détérioration rapide de sa balance commerciale pour les produits alimentaires. Selon la FAOSTAT 2013, les denrées importées incluaient 104 567 tonnes de blé, 50 581 tonnes d'huile de palme, 45 878 tonnes de viande de poulet, 41 541 tonnes de riz et 38 455 tonnes de farine de blé. Les importations des produits agricoles représentaient environ 600 milliards F CFA en 2017. Cette dépendance alimentaire est le résultat plusieurs obstacles auxquels le secteur agricole congolais est confronté. Certains sont d'ordre législatifs et de gouvernance, propres au secteur (politique sur les semences, accès aux terres, politique de sécurité sanitaire des aliments, taxes et procédures d'enregistrement pour les coopératives, l'absence de services de vulgarisation agricole, de services vétérinaires et les ressources obsolètes de la recherche-développement). D'autres facteurs sont liés à la faiblesse des organisations de producteurs, les prix élevés des facteurs de production agricole (semences, engrais, terres, aliments du bétail, etc.), le mauvais état des routes agricoles, les réseaux de communication défectueux et les coûts élevés des services logistiques et de l'énergie.

De plus, le climat des affaires au Congo est encore difficile. Le pays occupe le 180<sup>ème</sup> rang sur 190 pays dans le classement du rapport *Doing Business 2019* de la Banque mondiale. Cette situation appelle le pays à plus d'efforts pour favoriser et attirer davantage d'investissements privés. Le crédit bancaire à l'agriculture représente 6 % des crédits à court terme et 17 % des crédits à moyen terme. Les institutions de microcrédit s'intéressent surtout aux marchés urbains, de sorte que par exemple l'agriculture ne représente que 2 % du portefeuille des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) qui est la plus importante institution de microfinance dans le pays. La faible inclusion financière dans les régions rurales, en particulier pour les producteurs agricoles et leurs organisations ainsi que pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), contrarie la production agroalimentaire et fragilise d'autant la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la situation par la diversification de l'économie nationale avec l'agriculture comme secteur prioritaire devant bénéficier des investissements conséquents contenus dans le Plan National de Développement 2018-2021 (PND 2018-2021), prenant racine dans le Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) adopté en 2015. Ces politiques et stratégies nationales sont alignées sur les politiques africaines de développement, en particulier le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale ont signé, le 20 septembre 2017, un accord de financement d'un montant de 100 millions USD (environ 60

milliards F CFA), pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

## **ii. Objectif de développement du PDAC**

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés de groupes de producteurs et des micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles, dans des zones sélectionnées, et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou de situation d'urgence répondant aux critères d'admissibilité.

## **iii. Résultats attendus de la mise en œuvre du PDAC**

Les résultats attendus du PDAC ont été revus à mi-parcours du projet et sont présentés ainsi qu'il suit par catégorie d'indicateurs :

### **a- Indicateurs de développement**

- 502 000 personnes sont bénéficiaires directs dont 50% de femmes à la fin du Projet ;
- le rendement saisonnier moyen par spéculation particulière pratiquée par les producteurs ciblés a atteint l'objectif-cible à la fin du Projet : manioc : 10 t/ha ; maïs : 2 t/ha ; aquaculture : 3 t/ha et aviculture : 250 œufs par poule ; et
- l'augmentation du volume de produits bruts ou transformés vendus par les groupes de producteurs et les MPME appuyés de 20% à la fin du Projet.

### **b- Indicateurs de résultats**

- 7 000 producteurs ont adopté des technologies agricoles améliorées ;
- 3 500 productrices ont adopté des technologies agricoles améliorées ;
- 24 millions \$US sont alloués aux producteurs et aux MPME (désagrégés selon le genre des bénéficiaires) au titre de la subvention à coûts partagés ;
- 4 millions \$US sont alloués aux groupes de producteurs (désagrégés selon le genre des bénéficiaires) affectés la covid-19 ;
- 860 sous-projets (plans d'affaires) de production agricole, d'élevage et halieutiques sont financés par les subventions à coûts partagés ;
- 60 micro, petites et moyennes entreprises (MPME) agroindustrielles (plans d'affaires) sont financées par les subventions à coûts partagés ;
- 400 groupes de producteurs affectés par la covid-19 sont financés pour renforcer leurs activités ;
- 60% des producteurs et des MPME de la zone d'intervention du Projet sont satisfaits des services fournis dans les chaînes de valeur agricole ;
- 500 km de pistes agricoles réhabilitées par le PDARP sont entretenus et maintenus ;
- 1000 km de nouvelles pistes agricoles en lien direct avec les zones de production des sous projets financés par les subventions à coûts partagés, sont réhabilités et maintenus ;
- 3 politiques de réformes (lois et règlements) sont élaborés par le Projet ;
- 4 plateformes d'acteurs du dialogue Public-Privé sur l'agriculture commerciale sont appuyées ;
- 3 laboratoires de Recherche-Développement agricole et/ou de contrôle de sécurité sanitaire des aliments sont réhabilités et mis à niveau des standards internationaux (tests, contrôle, analyses des sols, matériel génétique...)

- 500 étudiants (à désagréger par sexe) ont reçu l'appui du Projet pour leur stage pratique ou leur formation ;
- les données scientifiques et les statistiques agricoles provenant d'une source centralisée sont rendues disponibles.

#### **iv. Zones d'intervention du projet**

Les activités du PDAC sont mises en œuvre dans tous les districts et communes du Congo. Le PDAC est exécuté par une Unité Nationale de Coordination du Projet basée à Brazzaville et représentée à l'intérieur du pays par cinq antennes départementales de planification et de suivi :

- Ouessou (pour les départements de la Likouala et de la Sangha),
- Ngo (pour les départements des Plateaux, la Cuvette et la Cuvette-Ouest),
- Kinkala (pour les départements du Pool et de Brazzaville),
- Nkayi (pour les départements de la Bouenza et de la Lekoumou) ; et
- Pointe-Noire (pour les départements du Niari, du Kouilou et de Pointe-Noire).

#### **v. Composantes du projet**

Le PDAC comprend quatre composantes :

- Composante 1 : Appui direct aux groupes de producteurs agricoles et aux micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles
- Composante 2 : Amélioration des infrastructures publiques et du climat des affaires pour le développement de l'agriculture commerciale
- Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles pour l'appui au développement de l'agriculture commerciale
- Composante 4 : Intervention en cas d'urgence ou de catastrophe.

#### **vi. Bénéficiaires directs du projet**

Les bénéficiaires directs du projet sont : i) les agriculteurs et les groupes de producteurs actifs dans les zones ciblées ; ii) les micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles ; iii) les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables (par exemple, les populations autochtones, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les personnes présentant un risque de mobilité).

## II : AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PROJET PAR COMPOSANTE

### 2.1. Composante 1 : Appui direct aux groupes de producteurs agricoles et aux micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles

L'objectif de cette composante est d'accroître durablement la productivité et l'accès aux marchés le long des chaînes de valeur et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'appui, dans le cadre de cette composante, est fourni par le biais d'un programme de subventions à coûts partagés allouées à des groupes de producteurs et micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles, afin de soutenir leurs activités de production, de commercialisation et de transformation.

Les réalisations, au sein de cette composante, se présentent comme suit :

- **Financement des plans d'affaires des groupes de producteurs et des MPME :**

Le PDAC a déjà financé 893 plans d'affaires depuis sa mise en vigueur pour un engagement de 13 milliard FCFA dont 8 572 917 893 FCFA déjà versés aux bénéficiaires. Parmi les plans d'affaires financés, on compte 840 pour les groupes de producteurs (dont 49 pour les populations autochtones) et 53 pour les entreprises.

A côté des financements déjà réalisés, une 3<sup>ème</sup> campagne de plans d'affaires a été lancée, en vue du financement d'environ 50 plans d'affaires de consolidation c'est-à-dire de transformation, de commercialisation et de conservation, dans 18 pôles de croissance ou districts, pour un montant total prévisionnel de 2 milliard de francs CFA. Le processus de sélection des plans d'affaires est en cours. Le paiement des premières tranches de financement devrait intervenir en fin décembre 2021, après la signature des conventions entre les acteurs et le PDAC.

La 3<sup>e</sup> campagne de financement des plans d'affaires, en cours, concerne aussi les activités de résilience et de relance agricole, pour environ 400 bénéficiaires, en vue de soutenir les groupes de producteurs et entreprises affectés par la pandémie de Covid-19. Un financement de 1,5 milliards de francs CFA est prévu à cet effet. Les bénéficiaires, identifiés par les chefs de secteurs agricoles, ont exprimé leurs besoins à travers les manifestations d'intérêts. Ces états de besoins ont été validés par une commission départementale présidée par le représentant du préfet et seront financés, en nature, par le PDAC, après autorisation de la Banque mondiale et signature des conventions entre les acteurs et le PDAC.

Tableau 1: Répartition de plans d'affaires financés par types de bénéficiaires et le coût

Département	Nombre de plans d'affaires				Montant
	GP	Groupes autochtones	MPME	Total	Subvention PDAC (FCFA)
Bouenza	87	1	8	96	1 351 827 254
Brazzaville	50	0	8	58	1 209 302 624
Cuvette	62	3	4	69	879 873 237
Cuv-Ouest	52	2	2	56	768 488 169



Kouilou	42	4	3	49	679 722 780
Lekoumou	27	8	3	38	503 465 513
Likouala	54	9	0	63	654 470 447
Niari	105	7	1	113	1 261 423 828
Plateaux	106	4	4	113	1 650 828 178
Pointe N.	25	0	6	32	642 156 682
Pool	133	3	14	150	2 980 978 289
Sangha	48	8	0	57	456 495 454
<b>Total</b>	<b>791</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>893</b>	<b>13 039 032 455</b>

Globalement, l'appui aux groupes de producteurs et aux MPME va toucher environ 13 000 producteurs sur 600 000 producteurs que comptaient le pays en 2018 ; ce qui représente à peine 13% de producteurs. Ce chiffre met en évidence le besoin travail qui reste à faire à soulager tant soit peu les producteurs

Les 893 plans d'affaires qui ont déjà reçu les subventions PDAC sont, soit en phase de production et de vente, soit en pleine exécution. Les résultats ci-après ont été obtenus, par secteur d'activité :

### **Cultures vivrières :**

548 plans d'affaires de culture vivrière ont été financés à 5 710 085 507 FCFA pour emblaver une superficie totale d'environ 6 083 hectares et produire, en fin de cycle, environ 75 744,5 tonnes de produits agricoles. Au 31 octobre 2021, environ **6 375** tonnes de produits vivriés ont été mis sur le marché. Les récoltes se poursuivent de façon progressive. Près de 400 plans d'affaires sont encore en pleine opérations culturales.

La quasi-totalité de producteurs ne fait pas l'amendement du sol, à l'instard de la pulvérisation du sol. A peine 15% ont réalisé l'épandage du calcaire. Les itinéraires techniques sont plus ou moins respectés, en fonction des bénéficiaires.

A noter que, outre le financement des opérations culturales, les fonds alloués ont permis aux producteurs non seulement de renforcer les équipements leur permettant d'exercer aisement sur de plus grandes surfaces, mais aussi d'acquérir des bâtiments de stockage et des moyens élémentaires de transport du lieu de production au lieu de stockage. Ceci, afin de réduire les pertes post-récolte et faciliter la commercialisation des produits. Les effets immédiats de ces facilités sont, entre autres, l'extension des superficies cultivées (allant jusqu'à 10 parfois plus par rapport aux espaces emblavés antérieurement) et l'augmentation des quantités produites, à l'instar des rendements, qui sont pour autant améliorés (voir cadre des résultats en annexe).

### **Cultures maraichères et horticultures**

Au total, 82 plans d'affaires de maraichage ont été financés pour environ 1 480 566 449 FCFA. Près de 183 ha de légumes ont été aménagés. Pour cette filière, les fonds du projet ont permis d'acquérir, entre autres, un système d'arrosage améliorer et plus performant, permettant d'augmenter les superficies emblavées (allant du simple jusqu'au triple) et de réduire le temps

et la pénibilité du travail d'arrosage. A ce jour, *1 883.8 tonnes* de produits maraichers ont été vendus sur le marché intérieur, auprès des commerçants qui achètent, le plus souvent, sur site. Les spéculations cultivées sont fonction de la rentabilité et des besoins du marché. Les plus pratiquées sont : le chou, le poivron, le concombre, la tomate et la ciboule.

La quasi-totalité des maraichers (99,5%) utilise simultanément de la fumure organique, du calcaire et des engrais chimiques pour fertiliser le sol. L'utilisation des biofertilisants est assez faible. A peine 1 maraicher sur 6 les utilise.

Le financement PDAC a surtout permis aux bénéficiaires de disposer d'un système d'irrigation amélioré, une serre pour cultiver en toute saison, des équipements et intrants nécessaires pour travailler sur une plus grande superficie. La pénibilité et le temps des travaux d'arrosage ont été réduits considérablement (de 2 heures à près de 30 minutes), avec des répercussions considérables sur la qualité de vie des bénéficiaires et de leurs ménages. Les impacts du financement des plans d'affaires sont importants tant sur les bénéficiaires directs qu'indirects (extension et diversification des activités, amélioration des conditions de vie des ménages, création d'emplois permanents et/ou temporaires...).

### **Aviculture**

Les 42 plans d'affaires subventionnés par le PDAC au titre de l'élevage avicole pour la production des œufs de table, ont été prévus pour 895 568 304 FCFA. Un élevage d'un peu plus de 105 770 sujets sont en exploitation. L'élevage des pondeuses devrait produire, après une année d'exploitation, environ 27 millions d'œufs de table. A noter que ce secteur concerne aussi un plan d'affaire d'élevage de 2000 poulets de chair et 2 plans d'affaires de production des œufs de cailles (6 000 sujets). Au 31 octobre 2021, la production vendue est estimée à environ 11,5 millions d'œufs. Plusieurs élevages subventionnés en 2020 n'ont pas encore commencé avec les pontes.

### **Elevage bovin**

Le PDAC a financé 3 plans d'affaires pour la production bovine pour 1 678 géniteurs et une subvention de 643 031 977. Outre l'acquisition des géniteurs, la subvention PDAC a permis notamment la réhabilitation des bâtiments et des parcs, l'acquisition des triporteurs et broyeurs à végétaux, pour certains .... Ces plans d'affaires sont en phase de reproduction et de multiplication du cheptel.

### **Elevage porcin**

65 plans d'affaires ont été financés sur ce secteur pour un cheptel de reproducteurs de 1 522 sujets. La subvention PDAC, payée par tranche de financement, selon l'évolution dans l'exécution de chaque plan d'affaires, était prévu pour 1 milliard FCFA. La production attendue est de 24 884 tonnes de viande en une année.

Les 6 plans d'affaires financés en 2019 sont en pleine production et vente. La production porcine vendue est de *246 tonnes*. Les plans d'affaires financés en 2020 sont soit en phase de reproduction et de grossissement, soit en phase d'aménagement et de construction de bergeries et parcs.

La quasi-totalité des producteurs éleveurs bénéficiaires font du suivi vétérinaire et associent les compléments alimentaires (pierre à lécher, vitamines) à l'alimentation du bétail.

### **Elevage ovins et caprins**

76 plans d'affaires ont été financés sur ce secteur pour un cheptel de reproducteurs de 3776 sujets et une subvention de 823 191 591 FCFA. Les 4 plans d'affaires 2018 sont en phase de multiplication, de vente, les 71 plans d'affaires 2019 sont soit en phase de multiplication, soit en phase d'acquisition des géniteurs.

### **Aquaculture**

La mise en œuvre des activités de 69 plans d'affaires financés de ce sous-secteur consiste en l'extension des étangs, l'acquisition des alevins et de l'aliment et la conduite de l'élevage. Plusieurs équipements ont aussi été acquis dans le cadre des plans d'affaires, y compris les triporteurs. Les huit plans d'affaires de la campagne 2018 sont en phase d'achèvement. Les plans d'affaires de pêche (8) sont en phase de récolte et de vente. Les plans d'affaires de pisciculture financés en 2019 sont en phase d'achèvement. Ceux financés en 2020 sont soit en phase de grossissement, soit en phase d'ensemencement. La production vendue du poisson est estimé à 7 432 tonnes en 2020 et 2021. Deux plans d'affaires de ce secteur ont construits des écloseries et font de l'insémination artificielle pour la production des alevins.

### **Transformation des produits agricoles**

36 plans d'affaires de ce sous-secteur sont financés pour un coût total de 805 707 162 FCFA. Parmi ces plans d'affaires, 31 font la transformation agroalimentaire (jus de fruit, yaourt, farine alimentaire, poisson salé...) et 5 produisent l'aliment de bétail. Les subventions accordées ont consisté, entre autres, à l'acquisition des équipements et matériel, et des intrants. Plusieurs plans d'affaires de 2019 sont encore en phase d'acquisition des équipements. La production de l'aliment de bétail est estimée à 1539 tonnes, tandis que les produits agroalimentaires vendus sont à 513 tonnes.

L'acquisition des appareils et équipements performants a permis aux bénéficiaires de moderniser les techniques de production avec des impacts positifs notamment sur le productivité et la production (jusqu'à 60% pour la coopérative Elikia et 300% pour le groupement Likouala-Maïs), l'amélioration de la qualité des produits et leur commercialisation (ouverture de plusieurs points de vente), la réduction du temps de travail,...

### **Services à l'agriculture**

Pour ce sous-secteur agricole, 15 plans d'affaires (8 de mécanisation, 5 de commercialisation des intrants et équipements agricoles, 1 de conservation et 1 de services vétérinaires) ont été financés pour un coût total de 539 689 472 FCFA. Les subventions accordées ont permis l'acquisition des équipements et matériel, et des intrants. Plusieurs plans d'affaires de 2019 sont encore en phase d'acquisition des équipements.

Tableau 2: Répartition des plans d'affaires par spéculation, la taille et la subvention

Secteur	Spéculation	Nombre de PA	Superficie/ Reproducteur	Subvention PDAC
Agriculture	Manioc	288	4 090	3 193 505 273
	Maraichage	82	183	1 480 566 449
	Ananas	20	223	337 425 055
	Igname, pomme de terre et tarot	6	86	59 188 411
	Arachide, haricot, pois d'angol et piment (1)	16	240	201 888 122
	Banane	85	486	920 745 738
	Cacao	18	108	257 819 651
	Maïs et soja (1)	22	685	437 570 561
	Arboriculture et Palmier à huile (1)	4	64	157 803 141
	Gingembre (1) et grenadile	7	101	144 139 555
	<b>Total agriculture</b>	<b>548</b>	<b>6 266</b>	<b>7 190 651 956</b>
	Elevage	Bovin	33	1 678
Caprin et Ovins		76	3 776	823 191 591
Porc		65	1 522	1 062 990 391
Pondeuse et Caille (2)		44	105 770	895 568 304
Abeille (apiculture)		6	-	19 429 266
<b>Total élevage</b>		<b>224</b>	<b>112 746</b>	<b>3 444 211 529</b>
Aquaculture	Pisciculture	61	556	990 551 672
	Pêche	8		68 220 664
	<b>Total aquaculture</b>	<b>69</b>	<b>556</b>	<b>1 058 772 336</b>
Transformation	Agroalimentaire	32		668 967 730
	Aliment de bétail	5		136 739 432
	<b>Total transformation</b>	<b>36</b>		<b>805 707 162</b>
Services	Mécanisation	8		326 599 779
	Services vétérinaires	1		18 075 626
	Conservation (chambre froide)	1		49 102 661
	Fumure organique	2		36 744 041
	Commercialisation (intrants agricoles)	3		109 167 365
	<b>Total services</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>539 689 472</b>
<b>Total</b>		<b>893</b>		<b>13 039 032 455</b>

### **Autres activités réalisées :**

- **Sensibilisation des bénéficiaires du projet :** Prélude au montage et au financement des plans d'affaires des groupes de producteurs et des entreprises, il est souvent organisé des missions de sensibilisation à travers les districts et villages afin de permettre aux potentiels bénéficiaires du fonds à coûts partagés à s'aligner aux critères d'éligibilités et de préparer leurs idées de projets. Les campagnes de sensibilisation sont réalisées par les services déconcentrés du MAEP et ont permis un fort engouement des producteurs dans les manifestations d'intérêt (plus de 3 000 demandes).

- **Montage des plans d'affaires :** Des consultants nationaux ont appuyé les producteurs dans le montage des plans d'affaires. Environ 1 820 plans d'affaires ont été montés par ces prestataires.

- **Sélection des plans d'affaires des groupes de producteurs et des entreprises agroindustrielles :** un organisme indépendant a assuré l'analyse et la sélection des plans d'affaires financés. Sur près de 1 820 dossiers montés, 893 ont été sélectionnés. La commission interministérielle de validation, mise en place par le Gouvernement, a validé l'ensemble des plans d'affaires montés.

- **Suivi des plans d'affaires :** le suivi et l'encadrement de la mise en œuvre de chaque plan d'affaires financé est assuré par des prestataires individuels affectés dans les districts et communes du pays. Ces derniers sont supervisés par 5 ONG qui sont en contrat avec le PDAC. Les rapports des ONG sont produits régulièrement et informent le projet sur le niveau d'avancement physique et financier des plans d'affaires, ainsi que des difficultés et des propositions de solutions. Les prestataires de suivi-encadrement apportent leur appui dans la mise en œuvre technique et financier des plans d'affaires. Ils renseignent les fiches digitales de suivi-évaluation et adressent leurs rapports aux ONG.

L'encadrement technique des producteurs et le suivi de la mise en œuvre des plans d'affaires sont également réalisés par les services centraux et déconcentrés du MAEP à travers des missions de terrain. Ceux-ci adressent leurs rapports au projet et au MAEP.

Des tablettes numériques et des vélomoteurs ont été acquis au profit des prestataires de suivi-encadrement pour faciliter leur mobilité sur le terrain.

- **Appui à la mise en œuvre des alliances productives :** en vue de garantir la commercialisation des produits et services agricoles, un cabinet spécialisé appuie actuellement les acteurs agropastoraux et halieutiques, bénéficiaires du fonds à coûts partagés, à nouer et à formaliser des alliances productives. Cette consultation fait suite à la première, réalisée en 2018 et 2019 par un consultant international, qui a posé un diagnostic, formulé des recommandations sur le processus de mise en place des alliances productives et formé le personnel du PDAC et de l'Organisme indépendant sur RuralInvest, un logiciel qui a servi au montage des plans d'affaires.

- **Etude relative à l'évaluation des options de financement de l'agriculture :** Cette étude a été réalisée avec l'appui technique d'un consultant national. Elle a décrit les caractéristiques du secteur bancaire et financier, les demandes de produits et services financiers, les banques et établissements de microfinance capables de soutenir l'agriculture commerciale, ainsi que les

conditions d'éligibilité, les risques de financement de l'agriculture commerciale, les modes actuels de financement de l'agriculture. L'étude a fait également des propositions sur les besoins et les options de financement de l'agriculture commerciale en République du Congo.

## **II.2 Composante 2 : Amélioration des infrastructures publiques et du climat des affaires pour le développement de l'agriculture commerciale**

L'objectif de cette composante est de promouvoir le développement de l'agriculture commerciale en éliminant les contraintes liées aux infrastructures et au climat des affaires. Elle comprend deux sous-composantes.

### **Sous composante 2.1: Infrastructure publique pour le développement de l'agriculture commerciale**

Cette sous-composante vise : (i) l'entretien et la maintenance de 500 km de pistes agricoles issues du réseau PDARP ; (ii) la réhabilitation et la maintenance de 1000 km de nouvelles pistes agricoles ; (iii) la réhabilitation et ou la construction des infrastructures publiques d'eau et d'électricité et autres.

Au 31 octobre 2021, les avancés suivantes ont été obtenues :

- **Entretien et maintenance de 451 Km de pistes agricoles du réseau PDARP :** 16 pistes agricoles issues du réseau PDARP ont été entretenues. Elles sont remises en entretien et maintenance courant manuels, en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) par des ONG locales. Lorsque les dégradations se sont avérées plus importantes, certaines de ces pistes (Pilikondi Bilala Banga, dans le Kouilou, Malolo Dihessé, dans le Niari, Ingah Ingolo Mah Imvouba et Boko Ngondzo, dans le Pool, Ngouené Ngania Nguelé Okassa et Itomba Eboyo 2, dans les Plateaux) ont été remises en travaux mécanisés avant une prise en charge permanente en HIMO qui se poursuit. Il est à noter que tous travaux de pistes agricoles sont précédés par des screening et études environnementales qui permettent d'élaborer des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).
- **Travaux de réhabilitation et de maintenance de 1 000 Km de nouvelles pistes agricoles :** au 31 octobre 2021, le projet a réhabilité et réceptionné 413,6 Km de nouvelles pistes agricoles. 265 Km de pistes agricoles sont en cours de travaux de réhabilitation et seront bientôt réceptionnés. Les travaux de 248 km de voies d'eau (Cuvette et Likouala) ont été lancés courant le 2e trimestre 2021 et seront réceptionnés en décembre 2021. Cette cadence permettra au projet de réaliser un linéaire de 1 103 km de nouvelles pistes agricoles d'ici la fin de l'année 2021, soit un taux de réussite de 110%.

Conformément à la stratégie d'entretien et de maintenance des pistes agricoles, le PDAC met systématiquement en travaux HIMO les pistes agricoles réhabilitées et réceptionnées. Au 31 octobre 2021, on compte un linéaire de 394,6 Km de nouvelles pistes agricoles en cours de travaux de maintenance en HIMO.

- **Aménagement des ouvrages d'arts :** Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'entretien de pistes agricole, les ouvrages d'arts suivants ont été aménagés : 3 ponts (dont 2 métalliques), 10 ponceaux (petits ponts) et plus de 220 dalots, soit un linéaire d'ouvrages d'environ 1,415 Km.
- **Réhabilitation/construction des infrastructures d'eau, d'électricité et autres :** les travaux de construction de 54 Km de lignes électriques du bassin de production de la Dihéssé (Bouenza) ont été lancés en octobre 2021. Les travaux de construction de 27 Km de lignes électriques des bassins de production d'Etsouali et du centre d'appui technique d'Inoni-Falaises (Plateaux) pourront démarrer en novembre 2021, les offres techniques et financières ont été évaluées. Les négociations avec l'opérateur sont programmées en vue de la signature du contrat.

Les travaux d'aménagement du centre agropastorale de Bikondolo (Pointe-Noire) ont été implantés en octobre 2021. Le démarrage des travaux sera effectif après l'ANO de la Banque mondiale, compte tenu des investigations en cours concernant une rumeur sur le déguerpissement des populations sur ce site.

Pour tous ces travaux, les études techniques et les études environnementales avaient été réalisées et pris en compte dans les dossiers d'appels d'offres relatifs aux travaux.

#### **Autres activités réalisées :**

- **Formation des Conseils départementaux et des ONG** adjudicataires des travaux HIMO sur les techniques d'exécution et de suivi des travaux et de maintenance des pistes avec la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

- **Suivi technique des travaux par le Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier et par la direction du machinisme et des aménagements agricoles du MAEP :** les Directeurs départementaux de l'équipement et de l'entretien routier et les agents de la DMAA supervisent régulièrement les activités d'infrastructures du PDAC. Ils participent à la réception des travaux des pistes agricoles et d'autres infrastructures.

- **Contrôle des travaux d'entretien et de réhabilitation des routes de desserte agricole :** les pistes agricoles et ponts mis en travaux de réhabilitation et de construction sont contrôlés par des cabinets de contrôle qui s'assurent du respect, par les entreprises adjudicataires, des spécifications contenues dans les contrats des travaux. Les rapports produits par ces cabinets rendent compte du niveau d'avancement des travaux et la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale.

- **Assistance technique aux conseils départementaux :** En vue de pérenniser les résultats et impacts des activités d'infrastructures réalisées par le PDAC, l'accord de financement a retenu les conseils départementaux pour assurer le suivi des travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes de desserte rurale. Pour ce faire, leur capacité a été renforcée grâce à plusieurs interventions du PDAC au profit notamment des directeurs des services techniques auprès desdits conseils. Une formation sur la gestion des pistes agricoles et les procédures inhérentes à la maîtrise d'ouvrage délégué (passation des marchés, suivi technique et environnemental des

chantiers, établissement des procès-verbaux de réception des travaux, procédures de décaissement...) a été organisée au profit de tous les conseils. Par ailleurs, le projet a doté, en 2021, à l'ensemble des conseils départementaux, du matériel informatique, composé d'ordinateurs portables et de bureau ainsi que des imprimantes.



Tableau 1 : Infrastructures PDAC

Départements	Piste agricole ou voie d'eau	Dalots	Ponts/Ponceaux	Kilomètre
Likouala	Impfondo Vendza Bokonzi	17	-	30
	Voie d'eau la Libenga			52
	Voie d'eau la Motaba			30
Sangha	Mielékekouka Tala-Tala	7	-	25
Cuvette	Canal Hypo			166
	Canal de Konda			
	Canal de Mbandza			
	Canal de Sengolo			
	Canal de Makenengué			
	Voie d'eau la Ndéko			
	Owando Ikongono Ollendet			44
Pamba-Odzaka Okombé Oko	4	8	54	
Cuvette Ouest	Ewo Ngami Bia Kebili	2	0	40
	Pont sur la rivière Lébomi	-	1	-
	Dzouama Doubandzo Adingo	3	-	30
	Ewo Engobé Oponga			80
Plateaux	Djambala Abala-Ndolo	1		10
	Ngania Ngouéné Okassa	1		30
	Yonon Ossa Kialé	1		18
	Ngo2 Adzi Impé	1		40
	Itomba Eboyo 2	1		28
	Eboyo 2 Okéké Mbandza	15	-	45
	Konosso Endolo			15
Bouenza	Kidzoumba Kibamba	4	-	28
	Bouansa-Ngouedi-Kinzaba/Bretelles	1	-	30
	Kayes Louamba et achèvement du pont	8	1 Pont métallique	27
	Tsiaki Kimboto Mahouobo	1	1 Pont béton armé	27
	Ditadi Mikassou Loudima	3	-	20
	Mahouobo Zabata Matsisi Nzaza	4	-	60
	Madingou-Gare Bodissa Kayes	2	2 ponceaux	27
	Nkayi Carrière-Dolisie			4
Lékoumou	Lissengué Lefoutou Lewemé	46	-	90
	Kengué Kimboto	8	-	40
Pool	Voka Kimpanzou	1	-	45
	Odziba Dzion-dzion Makemba Ingolo	6		35
	Ingha-Mah-Imvouba	-		39
	Massa Matycentre Bonokina	1		70
	Boko Ngondzo	1		18
	Boko Mandombé et Bretelles	1		25
	Maboria Odziba	1		26
Niari	Malolo Dihéssé	1		27
	Dibeni Mpassi-Mpassi Maboko	9		26
	Mpassi-Mpassi 6 manguiers	17		34
Kouilou	Tchivala Louenza	8		30
	Pilikondi Bilala Banga	1	1 Pont métallique	45
	Les Sara Aviation Bondika	13		30
	Mavitou Lac-Cayo	1		13
Brazzaville	Accès Bikakoudi		-	2
	Accès Nsougui	3		1,6
<b>Total</b>		<b>156</b>	<b>3 / 9</b>	<b>1556,60</b>

Pistes agricoles non réceptionnées ; Pistes agricoles réceptionnées

## **Sous composante 2.2: Gouvernance et cadre de réglementation de l'agriculture commerciale**

Cette sous-composante vise la promotion d'un climat des affaires favorable à l'émergence de l'agriculture commerciale et de l'agro-industrie. De façon spécifique, il s'agit de :

- Appuyer l'élaboration des propositions de réformes politiques identifiées pendant la formulation du projet à savoir : (i) mise en conformité à l'acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés coopératives, (ii) mise en place du cadre règlementaire pour la sécurité sanitaire des aliments et les standards de certification des produits, (iii) élaboration de la politique semencière en conformité avec les normes de la CEMAC et (iv) mise en place d'un code rural pour clarifier et sécuriser l'accès à la terre ;
- Mettre en place et faire fonctionner des plateformes multipartites favorisant le dialogue public-privé dans le domaine de l'agriculture commerciale ;
- Appuyer d'autres réformes sectorielles issues du dialogue public-privé.

Le niveau de réalisation de ses activités se présente comme suit :

**- Mise en conformité à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives (AUSCOOP) :** Avec l'appui d'un consultant national, 24 groupes de producteurs financés par le PDAC ont été mis en harmonie à l'AUSCOOP. Il s'est agi de sensibiliser les acteurs agropastoraux et halieutiques de l'importance de cette réforme, de produire les nouveaux documents constitutifs des groupements qui devraient se transformer en sociétés coopératives OHADA, de les assister dans l'organisations des nouvelles assemblées générales constitutives... Toutefois, ces nouvelles sociétés coopératives ne peuvent être enregistrées tant que le décret de désignation de l'administration en charge du registre des sociétés coopératives n'est pas publié. Ce projet de décret a été élaboré avec l'appui du PDAC et est en cours d'approbation. Ces activités font suite à l'atelier de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs sur la mise en harmonies des coopératives agricoles du Congo à l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés coopératives, organisé en 2019 avec le concours de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) et la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC).

**- Mise en place du cadre règlementaire pour la sécurité sanitaire des aliments et les standards de certification des produits :** un consultant international a élaboré un plan d'actions sur la sécurité sanitaire des aliments, après une étude diagnostique réalisée en 2019 et le choix du Gouvernement de son système national de sécurité sanitaire des aliments. Ce plan d'action national a été validé par le Gouvernement au cours d'un atelier national. Il contient un certain nombre de réformes qui vont révolutionner, à coup sûr, le système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, grâce, notamment, aux mesures prévues : création d'institutions, réorganisation administrative et opérationnelle, mise en place des laboratoires, formations des personnels..., soit une intervention évaluée à 10 milliards de FCFA.

**- Elaboration de la politique semencière en conformité avec les normes de la CEMAC :** Une étude diagnostique et un plan d'action sur la politique semencière nationale ont été réalisés par la FAO, conformément au protocole d'accord signé entre le Gouvernement et la FAO. Le PDAC qui avait à sa charge cette politique, conformément à l'accord de financement, a

identifié quelques activités à soutenir, notamment la construction d'une banque de gène à l'IRA, pour la conservation des semences.

- **Elaboration du code rural** : En vue de vulgariser les lois et texte en vigueur sur la sécurité foncière, le projet a appuyé l'atelier national sur le foncier agricole, organisé par le MAEP. Cet atelier a regroupé des experts en charge de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la réforme foncières, des représentants d'autres administrations, la société civile et les autres partenaires intéressés. Il a été un moment d'échanges où les participants se sont appropriés les mécanismes d'affectation des terres, les dispositions légales et réglementaires sur la gestion des terres, la collaboration entre les administrations foncières et agricoles... Cette activité fait suite à la décision du Gouvernement de faire une compilation des lois et textes en vigueur sur le foncier agricole en lieu et place d'un code rural, après qu'un état des lieux ait été réalisé par un consultant national.

- **Elaboration du Plan National de Développement du Cacao 2** : Cette étude a été réalisée par un consultant international et validée en 2020. Le PND Cacao 2 a été présenté à Amsterdam (Pays-Bas), à l'occasion du forum sur le financement de l'agriculture au Congo (GrowCongo) du 25 février 2020. Ce plan définit le cadre institutionnel de la filière cacao, les itinéraires techniques et les besoins de financement de la filière... Des programmes cacao forêt et cacao savane ont été institués par le Gouvernement. Dans la mesure du possible, ces programmes seront soutenus par le PDAC. Des projets de conventions de partenariat entre le PDAC et ces programmes ont été soumis à la Banque mondiale en 2020, pour avis de non objection.

- **Elaboration des lois régissant le secteur agricole** : Le PDAC a appuyé l'organisation du premier Forum National sur l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche, du 17 au 19 avril 2018, à Kintélé. Ce forum a permis la présentation et la validation de plusieurs réformes du secteur agricole, notamment, des lois et règlements portant sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. Le forum a permis aussi d'adopter les avant-projets de textes relatifs à la création de l'Agence Nationale de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage et de l'Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture. De plus, les participants au forum ont examiné et validé une nouvelle politique agropastorale et halieutique et un plan d'actions prioritaires du secteur agricole qui a servi à l'élaboration du PND agricole 2018-2022. Les lois relatives aux deux agences ont été promulguées en mars 2020.

- **Mise en place des cadres de dialogue public privé** : Pour réaliser cette activité prévue dans l'accord de financement, un consultant national a appuyé le PDAC dans la mise en place de 9 plateformes de dialogue public-privé : manioc (1 à Djambala, Plateaux), cacao (1 à Ouesso, Sangha), banane (1 à Ngo, Plateaux), aviculture (3 à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie), maraichage (3 à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie). Pour les rendre opérationnelles, elles ont été dotées en matériels et équipements informatiques. De même, ces plateformes ont été lancées officiellement par le Gouvernement, le 30 septembre 2021, en présence des producteurs, des ONG de développement et de la société civile. Elles constituent des tribunes d'échanges entre les acteurs d'une même chaîne de valeur en vue de proposer des réformes à soumettre à la table du Gouvernement pour solutionner les problèmes qui entravent le développement de la chaîne de valeur. Au cours de cet atelier de lancement, un début d'échanges a été amorcé, notamment à travers des communications des administrations

publiques sur certaines thématiques importantes, notamment les modalités par de création des entreprises, ...

Le projet a aussi appuyé l'organisation d'un 2<sup>e</sup> forum national sur l'agriculture, l'élevage et la pêche (29-31 janvier 2020) qui a permis aux acteurs notamment, d'échanger sur les mécanismes de financement de l'agriculture, l'amélioration de la productivité agricole et la gestion des risques en agriculture. Les recommandations formulées lors du forum concernent des actions prioritaires visant à augmenter la productivité, à atténuer les effets négatifs du changement climatique sur la productivité agricole et les systèmes alimentaires, ainsi que le respect des engagements internationaux du Gouvernement relatifs au niveau des allocations budgétaires affectées à l'agriculture, et le développement des synergies nécessaires avec d'autres structures ministérielles ...

### **II.3 Composante 3 : Renforcement des capacités institutionnelles pour l'appui au développement de l'agriculture commerciale**

Cette composante vise notamment à renforcer la capacité des prestataires de services publics et non publics participant à l'exécution des activités du projet et/ou appuyant le développement de l'agriculture commerciale. Elle comprend deux sous-composantes :

#### **Sous composante 3.1 : Renforcement des capacités des institutions qui appuient l'agriculture commerciale**

Les appuis dans le cadre de cette sous-composante concernent le financement des équipements, de la formation et de certaines charges de fonctionnement pour des acteurs publics et non publics dont le concours est essentiel à la réussite de l'agriculture commerciale. Les efforts de renforcement des capacités devraient favoriser l'accès à la recherche, à la vulgarisation agricole et aux services, au bénéfice des producteurs et des consommateurs de produits alimentaires. Ils concernent les structures suivantes : (i) service des statistiques agricoles du MAEP ; (ii) structures de production et/ou de recherche pour l'accès aux matériels génétiques améliorés. (iii) services de mise en œuvre de la réforme du système national public de vulgarisation agricole ; (iv) Ecoles de formation professionnelle agricole et d'enseignement supérieur agricole, et (vi) structures de mise en œuvre de la politique et du cadre réglementaire en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Au 31 octobre 2021, les avancées suivantes ont été obtenues :

- **Appui au service des statistiques agricoles du MAEP** : du fait des difficultés de financement du recensement général de l'agriculture commencé en 2014, le Gouvernement a sollicité et obtenu de la Banque mondiale, la transformation de cet appui en un soutien à la mise en œuvre du Système Permanent Intégré des Statistiques Agricoles (SPISA). A cette fin, un contrat a été signé entre le PDAC et la FAO en juin 2019 pour l'exécution du SPISA. Plusieurs modules ont été mises en place, notamment, l'enquête sur l'agriculture commerciale, l'enquête sur la production végétale et animale, l'enquête sur la pêche et l'aquaculture et l'enquête sur la forêt, sylviculture, environnement et agroforesterie. Ces enquêtes sont en cours de réalisation.

A ce jour, certains résultats attendus du SPISA ont commencé à prendre corps, notamment, la publication et la diffusion des résultats du RGA, les enquêtes de terrain sur l'EPVA et l'EAC....

- **Appui aux structures de production et/ou de recherche pour l'accès au matériel génétique amélioré** : suivant l'état des lieux de production des semences de qualité réalisée en 2019 par un consultant national et le plan d'actions sur la politique semencière réalisé par la FAO, les actions suivantes ont été réalisées en vue de résoudre les problèmes de semence au Congo. Il s'agit de :

- **Appui à la recherche développement agricole** : une étude diagnostique de 2019 a défini les activités qui sont mises en œuvre par le projet dans le cadre de son appui à l'Institut national de Recherche Agronomique (IRA). **La convention de partenariat signée avec l'IRA devra permettre, in fine, la production des vitro plants pour les semences végétales ainsi que leur conservation.** Les actions entreprises concernent : (i) réhabilitation des infrastructures : Laboratoire in vitro de Brazzaville, sole irriguée, serres d'acclimatation et de durcissement, système d'adduction d'eau ; (ii) dotation d'un tracteur, d'un véhicule 4x4 et de 2 triporteurs ; (iii) voyage d'échanges à l'IITA (Kinshasa en RDC) qui a conclu sur un partenariat en vue de l'expérimentation des nouvelles variétés de semences végétales à haut rendement ; (iv) construction d'une banque de gènes, avec l'appui de l'IITA.
- **Appui au CNSA** : la collaboration avec le CNSA a permis l'acquisition de 12 variétés de la semence de pomme de terre à Kigali (Rwanda) en vue de la régénérescence des semences de cette spéculation. Les 2 variétés qui se sont bien comportées sont en cours de distribution pour leur multiplication par des paysans multiplicateurs, après deux cycles d'expériences concluantes qui ont permis d'évaluer le pouvoir germinatif, l'adaptabilité et les rendements. Un véhicule 4x4 a été acquis au profit de cette structure.
- **Appui à la production des semences animales et piscicoles** : le PDAC appui le MAEP dans le lancement de l'insémination artificielle pour la production animale au Congo : 10 cadres du ministère en charge de l'élevage ont été formés à Dakar (Sénégal), du 8 au 15 décembre 2019 ; un centre d'insémination artificielle sera aménagé et équipé. Les études techniques et environnementales sont en cours de préparation. Pour la production des alevins, les stations piscicoles d'Ewo (Cuvette-Ouest) et de Madingou (Bouenza) sont en cours de réhabilitation et faciliteront l'activité de pisciculture dans les deux départements et aux alentours.

- **Appui à la mise en œuvre de la réforme du système national de vulgarisation et de conseil agricole** : le PDAC va appuyer l'élaboration des manuels d'opérations des agences de vulgarisation agricoles récemment créées par le MAEP. Une structure sénégalaise a été identifiée pour réaliser cette activité : le Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral. Les négociations sont en cours en vue de l'élaboration des offres technique et financières.

Les autres activités d'appui à la vulgarisation agricole ci-dessous ont été réalisées :

- **Acquisition des motos et des pirogues avec hors-bords pour les chefs de secteurs agricoles** : en vue de favoriser leur mobilité sur le terrain, tous les chefs de secteurs agricoles ont été dotés en motos avec casque (pour les CSA des zones terrestres) et en pirogues avec moteurs hors-bord, gilet de sauvetage et imperméable pour les CSA des zones fluviales (Iles Mbamou, Mokotimpoko, Bouaniela, Bokoma, Mossaka, Loukolela, Liranga, Ntokou, Pikounda et Epéna).
- **Acquisition des véhicules et du matériel informatique au profit des directeurs départementaux du MAEP** : Trente-cinq véhicules 4x4 et 34 ordinateurs de bureau avec imprimantes et multiprises ont été acquis et livrés aux directeurs départementaux. Les DD des zones dépourvues d'électricité publique (Likouala et Cuvette-Ouest) ont reçu, en plus, un groupe électrogène et un câble électrique.
- **Réhabilitation de la radio rurale d'Enyellé** : dans le cadre de la vulgarisation agricole et de l'information de proximité, le PDAC a réhabilité la radio rurale d'Enyellé. D'autres interventions de même ordre ont été inscrites dans le PTBA 2021 pour les radios rurales d'Etoumbi, d'Owando, de Brazzaville et de Loutété.
- **Appui au CVTE et à Agricongo** : en vue de la sensibilisation et le suivi des producteurs bénéficiaires du fonds à coûts partagés du PDAC pour les filières avicole et la porciculture, une convention de partenariat a été signée avec le centre de vulgarisation des techniques d'élevage (CVTE). Les descentes de terrain commencent en octobre 2021. Par ailleurs, en vue du renforcement des capacités des bénéficiaires maraichers pour la gestion des pestes et pesticides, une convention a été signée entre le PDAC et Agricongo. Cette dernière structure a doté en véhicule 4x4 pour ses missions de terrain.

- **Appui à l'étude des sols** : dans le cadre du renforcement des capacités des structures qui participent au développement de l'agriculture commerciale, le PDAC a appuyé le Centre National des Etudes de Sols (CNES). Un kit de matériel de prospection des sols (mini laboratoire) a été acquis au profit du CNES qui dispose désormais d'une capacité minimale d'intervention en ce qui concerne l'analyse de la qualité et de la composition des sols. Cette structure est désormais apte à recevoir des étudiants en stage.

- **Appui à la formation supérieure et professionnelle agricole** : Les établissements de l'enseignement supérieur et professionnel agricole manquaient de ressources, ce qui ne permettait pas aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires au développement de l'agriculture. Pour pallier à certaines insuffisances, l'accord de financement relatif au PDAC, a prévu le soutien à la formation supérieure et professionnelle agricole. Un état des lieux de ces établissements (ENSAF, Lycée agricole Almocar Cabral de Brazzaville et le Lycée de Ouesso) a permis d'identifier les besoins prioritaires de chaque école ainsi que les conditions et modalités d'octroi des bourses. Outre les programmes d'enseignement qui seront révisés en 2021, les actions suivantes ont été réalisées au profit des bénéficiaires :

- **ENSAF** : réhabilitation de la ferme-école et de l'amphithéâtre, dotation d'un broyeur mélangeur, d'une couveuse, des équipements vétérinaires, du matériel aratoire ; octroi des bourses aux étudiants...

- *Lycée agricole de Ouesso* : outils aratoires, motoculteur, réhabilitation du château d'eau et de la bêche à eau, connexion au système d'irrigation du champ-école.
- *Lycée LEPAAC* : tracteur avec accessoires (charrue à disque, pulvérisateur et remorque).
- Lycées de Sibiti, d'Owando et d'Ewo : dotation en matériels aratoires et en intrants.

**- Autres appuis aux services techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche** : Sur la base du rapport de l'état des lieux élaboré par un consultant national en 2019 et des moyens disponibles, un appui matériel et technique a été réalisé au profit des services techniques du MAEP, ainsi qu'il suit :

- *Réalisation des études structurantes du MAEP* : trois études structurantes du MAEP ont été réalisées avec l'appui d'un cabinet d'études. Les rapports sont disponibles.
- *Amélioration des conditions de travail des services techniques du MAEP* : réhabilitation du bâtiment abritant la direction d'appui à la production et à la réglementation et la direction du machinisme et des aménagements agricoles, véhicules 4x4, meubles et mobiliers de bureau, équipements informatiques....
- *Appui à la lutte contre les épizooties* : les termes de référence pour l'acquisition des produits et équipements (vaccins contre la DPPR) en vue de la campagne de vaccination ont obtenus l'ANO de l'IDA. Les équipements seront acquis après l'ANO sur la réalisation de la campagne de vaccination.

### Sous-composante 3.2 : Gestion, coordination et suivi du projet

Le document d'évaluation du projet a prévu, pour cette sous composante, les activités suivantes : (i) réhabilitation du siège et des ADPS, (ii) recrutement du personnel complémentaire, (iii) Elaboration du manuel des opérations du projet, (iv) Etude de référence, évaluations à mi-parcours et finale du projet, (v) formations et séminaires, (vi) audits internes et externes, (vii) acquisition des équipements.... A ce jour, les principales réalisations concernent :

**- Réhabilitation du siège du PDAC et des antennes du PDAC** : le siège et les antennes du PDAC à Brazzaville, Ngo, Pointe-Noire, Kinkala, Nkayi ont été réhabilités. Ils ont permis d'améliorer les conditions de travail du personnel ancien et d'accueillir le personnel complémentaire du PDAC.

**- Recrutement du personnel** : le PDAC a recruté 19 agents complémentaires qui se sont ajoutés aux 32 agents issus du PDARP.

**- Elaboration des manuels des opérations du PDAC** : le projet a élaboré son manuel des opérations, en six tomes ci-après, avec l'appui des consultants individuels : manuel d'exécution, manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés, manuel de gestion des fonds à coûts partagés, manuel de suivi évaluation, manuel des procédures environnementales et sociales, manuel de la composante d'urgence.

- **Etude de référence, évaluations à mi-parcours et finale du PDAC** : L'étude de référence du PDAC a été réalisée et le rapport final a permis d'établir la situation de base des indicateurs du projet. L'**Evaluation à mi-parcours** du PDAC a été réalisée avec le concours d'un consultant externe. Le rapport produit a donné des orientations sur les actions à entreprendre d'ici à la clôture du projet, en vue d'atteindre efficacement les objectifs du projet. Il est prévu une évaluation finale du projet, en 2022.

Après un diagnostic du système de suivi-évaluation du PDAC, l'équipe de suivi, les responsables de composantes et du suivi environnemental et social ont également été formés sur le suivi et évaluation du projet, du 23 au 29 novembre 2021, sur les modules : i) Les indicateurs SMART, ii) l'élaboration du compte d'exploitation des sous-projets, iii) le calcul de la rentabilité économique d'une infrastructure de développement. Cette formation a été animée par un consultant recruté par le PDAC.

- **Formations, ateliers et séminaires** : certains agents du PDAC ont bénéficié des formations techniques en vue du renforcement de leurs capacités dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'il suit :

- Formation sur le logiciel Tom2pro et Tommonitoring : les équipes des financiers et de suivi évaluation ont été formées, au mois de novembre sur l'utilisation de ces logiciels Tomate.
- Formation sur la gestion des véhicules au Bénin (Togo), du 21 au 26 septembre 2020, à laquelle tous les chauffeurs du PDAC ont participé.
- **Formation sur le suivi-évaluation des projets et programmes** : la Responsable du suivi-évaluation, l'assistant central ainsi que les 5 assistants suivi-évaluation des antennes du PDAC ont été formés à Brazzaville, par le cabinet ECIFORM-SERVICES (du 24 au 28 septembre 2020) ;
- **Formation sur l'archivage** : l'assistante de direction, l'assistant comptable, l'assistante administrative et les secrétaires d'antennes du PDAC ont été formés sur l'archivage électronique des documents, par le cabinet ECIFORM-SERVICES (du 11 au 13 août 2020) ;
- **Formation sur les méthodes de supervision des projets à distance (GEMS)** : les responsables de composantes, les responsables transversaux et l'assistant central en suivi-évaluation du PDAC ont pris part à une formation, sur la méthode de supervision des projets à distance à travers les applications Kobotoolbox et ODK, organisée par la Banque mondiale au profit des unités de coordination des projets de son portefeuille. Cette formation s'est déroulée du 26 au 28 février 2019 et du 18 au 19 janvier 2020.
- **Formation sur le logiciel SUCCESS** : Le Responsable administratif et financier et l'Assistant comptable ont pris part, du 2 au 8 décembre 2018 à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, à l'atelier de formation sur le logiciel SUCCESS. Le comptable principal a suivi la même formation du 11 au 15 juillet 2019.



- ***formation sur le nouveau référentiel de la passation des marchés*** : Le Coordonnateur National, le Responsable de la Passation des Marchés et l'Assistante en Passation des Marchés du PDAC ont pris part à une formation organisée par la Banque mondiale, du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2018, à Kinshasa (République Démocratique du Congo), sur la nouvelle stratégie de la passation des marchés pour le développement dite PPSD. Cette formation, à laquelle ont pris part l'ensemble des coordonnateurs des projets du portefeuille de la Banque mondiale et les spécialistes de la passation des marchés, a eu pour objectif de présenter le PPSD considéré comme le nouveau référentiel de la passation des marchés, en vigueur depuis 2017.
  
- ***formation sur le nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale*** : Le Coordonnateur National et la Responsable de sauvegarde environnementale ont pris part à la formation sur le nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, en vigueur depuis 2017, organisée par cette Institution, au profit des unités de gestion des projets du portefeuille, du 18 au 19 septembre 2018, à Kinshasa (République Démocratique du Congo).
  
- ***Formation à l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit comptable et l'information financière révisé*** : le comptable principal adjoint et l'assistant comptable du PDAC ont participé à la formation sur l'Acte Uniforme de l'OHADA sur le droit comptable et l'information financière révisé, du 16 au 18 août 2017, à Kinshasa (RDC), organisé par le cabinet FUDICIA. Cette formation a permis aux participants de s'approprier les nouveaux principes comptables en vigueur dans l'espace OHADA, notamment l'élaboration des états financiers.
  
- ***Formation sur le PPSD*** : le Responsable de la passation des marchés et l'Assistante en passation des marchés ont bénéficié d'une formation à Casablanca (Maroc), du 14 au 30 octobre 2018, sur le nouveau référentiel de la passation des marchés de la Banque mondiale, PPSD. Grâce à cette formation, les spécialistes du PDAC ont appris les nouvelles techniques de préparation et de suivi de la passation des marchés.
  
- ***Atelier de formation sur RuralInvest en vue de l'élaboration des plans d'affaires*** : En tirant les leçons de la première campagne de montage des plans d'affaires de 2018, les capacités du personnel de l'UNCP (RC1, IA, CADPS, ASE, RSE, ASEC), de l'organisme indépendant (BECG) et de la DEP MAEP ont été renforcées en montage des plans d'affaires en utilisant le logiciel RuralInvest. Cette formation a été tenue du 5 au 6 mars 2019 et complétée du 4 au 8 mai 2019 avec l'appui du consultant international chargé des alliances productives.

**- Audits interne et externe :**

➤ **Audit interne :** Les rapports mensuels sont produits régulièrement et les recommandations pertinentes de l'auditeur interne mises en œuvre par les différents responsables de l'UNCP

➤ **Audits externes :** L'audit des exercices comptables 2017, 2018 et 2019 a été exécuté dans les délais. Les rapports de l'auditeur externe ont été produits avec quelques réserves et transmis à la Banque mondiale. Cependant, l'audit externe 2019 a été rejeté par la Banque qui a considéré que du fait des insuffisances de l'audit 2019, ceux des exercices 2017 et 2018 n'inspiraient pas totalement confiance et ont donc été rejetés. La revue à mi-parcours du PDAC (21 septembre-7 octobre 2020) a recommandé la reconstitution des comptes du projet sur la période de 2017 à 2019 en utilisant les services d'un cabinet externe. Le rapport provisoire de cette reconstitution a été rendu disponible. Les comptes ainsi reconstitués ont été de nouveau audités et certifiés par un cabinet d'audit. L'audit externe de l'exercice comptable 2020 a été réalisé sans réserves.

**- Acquisition des équipements et fournitures :** les logiciel SUCCESS de gestion fiduciaire et Delta de suivi-évaluation ont été acquis, conformément au contrat avec le cabinet OM Consulting qui inclut également les appuis techniques et la formation des acteurs. Les faiblesses de gestion financière du projet, constaté à mi-parcours ont permis à la Banque mondiale de recommander le changement du logiciel SUCCESS au profit de TOMPRO. Les données financières reconstituées ont été transférées. Tous les utilisateurs de TOMPRO ont été formés. Des véhicules de missions ont été acquis ainsi que les équipements informatiques.

**- Communication :** Les activités du PDAC ont été couvertes par la presse audiovisuelle, écrite et Internet. Le bulletin « *PDAC INFOS* » qui est sa 17<sup>ème</sup> parution, informe sur la mise en œuvre du projet et met un accent particulier sur les réalisations de la période en cours. Une rubrique dite PDAC Stock Exchange (PSE) informe le public, à chaque numéro, sur le comportement commercial (prix) d'une spéculation donnée, choisie par une équipe autour de l'Assistante en communication et comprenant les chefs d'antennes.

Le site internet du PDAC ([www.pdacmaep.cg](http://www.pdacmaep.cg)) a été conçu, avec l'appui d'un consultant national. Une application PDAC est également disponible à partir de Google Play Store.

S'agissant de la presse audiovisuelle, **des diffusions sur la mise en œuvre du projet (notamment les plans d'affaires financés par le PDAC)** ont été réalisées à travers les émissions « **Etoiles des Champs** » et « **To lona, to bokola** » de Télé Congo. De grands évènements tels que les réceptions de gros ouvrages sont diffusées au journal télévisé.

Du point de vue visibilité du PDAC, des panneaux sont érigés au siège du PDAC et de ses antennes. Ils sont également dressés sur le terrain, dans des sites d'exploitation des bénéficiaires des fonds à coûts partagés du PDAC. De même, tous les chantiers PDAC dispose des panneaux de chantiers avec enseignes du PDAC et des partenaires financiers.

## **- Gestion environnementale et sociale :**

➤ Les études Environnementales et sociales (EIES) des plans d'affaires des campagnes de financement 2018 et 2019 ont été réalisées et les mesures d'atténuation élaborées sont mises en œuvre par les promoteurs des plans d'affaires financés. Le rapport des EIES des plans d'affaires 2018 a été validé à la DGE par la commission interministérielle et le certificat de conformité environnementale a été délivré par le Ministre en charge de l'environnement. Le rapport de l'EIES réalisé en 2020 pour les plans d'affaires de la campagne 2019 est en cours de validation à la DGE ;

➤ Les Notices d'impacts environnemental et social (NIES) des pistes agricoles 2018, 2019 et 2020 ont été réalisées et les PGES découlés sont mis en œuvre dans les chantiers par les entreprises adjudicataires des marchés de travaux de réhabilitation et d'entretien. A noter que ces études font l'objet d'une validation par la DGE, assorties d'un certificat de conformité environnementale délivré par le ministère en charge de l'environnement ;

➤ Les NIES pour les travaux de réhabilitation de la radio rurale de Loutété et de Brazzaville et de construction de la banque de gène à Brazzaville sont en cours de réalisation. A l'issue de cette notice, des PGES-chantiers seront proposés pour la prise en compte des questions environnementales et sociales ;

➤ 104 Comités de Gestion de Plaintes (CGP) ont été mis en place dont 89 rendus opérationnels dans les zones d'exécution du projet. La sensibilisation des parties prenantes sur le mécanisme de gestion des plaintes et la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre été réalisée. Ce qui a permis de régler 47 plaintes et incidents. Le projet s'attèle à rendre opérationnels les autres comités de gestion de plaintes et de mettre en place d'autres comités dans les zones du projet.

➤ Un plan en faveur des populations autochtones (PPA) a été élaboré et des actions en faveur des populations autochtones des zones du projet sont réalisées. On peut citer : (i) la distribution des kits scolaires à 840 enfants autochtones dans 21 villages des zones du projet ; (ii) la construction de 5 latrines dans 5 villages pour les populations autochtones à savoir : Malolo (Niari), Nkaa (Bouenza), Bidoua (Lekoumou), Abala (Plateaux) et Enyéllé (Likouala) ; (iii) la dotation du ministère en charge des populations autochtones en équipement informatique et le financement des actions de vulgarisation de la loi 05 portant promotion et protection des populations autochtones...

➤ Les actions de renforcement des connaissances et des bonnes pratiques comportementales ont été réalisées au profit de plusieurs milliers de personnes (bénéficiaires du fonds à coûts partagés du projet, prestataires de montage et de suivi, populations riveraines, directeur départementaux du MAEP) sur les modules suivants : VIH/SIDA et les MST, violences basées sur le genre, covid-19, gestion des pestes, évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) et suivi environnemental et social.

### **II.4 Composante 4 : Intervention en cas d'urgence ou de catastrophe**

Cette composante vise à mettre en œuvre les appuis immédiats consécutifs à une crise ou une situation d'urgence correspondant à un événement ayant causé ou susceptible d'entraîner de façon imminente un impact économique et/ou social majeur pour la République du Congo, et

qui est associé à une crise ou une catastrophe naturelle ou humaine. Cette composante n'est pas encore déclenchée. Les activités relatives au plan de riposte à la Covid-19, préparé par le Gouvernement ont été pris en compte dans le cadre des plans d'affaires (composante 1 du projet).

### III. ETAT D'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES AU 31 OCTOBRE 2021

L'accord de financement du PDAC a été établi à 60 000 000 000 FCFA, totalement financés par la Banque mondiale. La Banque mondiale a financé le projet sur approvisionnement du compte désigné à travers les demandes de retrait de fonds et des demandes de paiement direct.

Au 31 octobre 2021, l'ensemble des dépenses du projet s'élève à **37 657 898 278 991 FCFA** soit un taux de décaissement de **65,62%**.

Après réallocation des fonds du projet dans les catégories de dépenses, les détails sur l'état des finances dans les composantes et sous-composantes sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous. Ce tableau révèle que, contrairement aux autres composantes, la composante relative au financement des plans d'affaires présente un taux de décaissement inférieur à 50%. Cette situation s'explique par réallocation, actée récemment, qui a permis l'affectation des fonds au sein de cette composante pour permettre le lancement d'une 3<sup>e</sup> campagne des plans d'affaires. Ce taux va vite s'améliorer avec le financement prochain des plans d'affaires sélectionnés et le paiement en cours des tranches restantes des bénéficiaires qui sont en pleine exploitation.

Tableau 4 : Etat des décaissements du projet par composantes et sous-composantes

Décaissement global au 31/10/2021				
N°	Composantes et sous-composantes	Prévus	Décaissés	Taux
1	Appui direct aux producteurs agricoles et aux MPME	22 783 009 380	11 170 669 142	49,03
1.1	Financement des plans d'affaires des groupes de producteurs et des MPME	19 000 000 000	8 619 252 345	45,36
1.2	Gestion de Maching grant	3 783 009 380	2 551 416 797	67,44
<b>2</b>	<b>Amélioration de l'infrastructure publique et du climat des affaires pour l'agriculture commerciale</b>	<b>17 132 059 967</b>	<b>12 215 715 326</b>	<b>71,30</b>
2.1	Infrastructures publiques	15 886 059 967	12 215 715 326	76,90
2.2	Gouvernance et cadre réglementaire	1 246 000 000	348 280 452	27,95
<b>3</b>	<b>Renforcement de capacités et gestion du projet</b>	<b>17 092 930 653</b>	<b>14 233 094 523</b>	<b>83,27</b>
3.1	Renforcement des capacités des institutions qui appuient l'agriculture commerciale	7 761 752 000	8 637 709 074	111,28
3.2	Coordination et gestion du projet	9 331 178 653	5 595 385 449	59,96
	Remboursement fonds de préparation du projet	378 000 000	37 800 000	10,00
	<b>Total général</b>	<b>57 386 000 000</b>	<b>37 657 278 991</b>	<b>65,62</b>

## VI. AVANCEMENT DU PROJET PAR RAPPORT A SES OBJECTIFS

### VI.1. Par rapport à l'objectif de développement

Pour rappel, L'objectif de développement du projet est d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés de groupes de producteurs et des micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles, dans des zones sélectionnées, et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou de situation d'urgence répondant aux critères d'admissibilité. Il est mesuré à travers les trois indicateurs suivants :

- 502 000 personnes sont bénéficiaires directs avec 50% de femmes, à la fin du Projet ;
- le rendement saisonnier moyen par culture spécifique pratiquée par les agriculteurs soutenus a atteint l'objectif-cible à la fin du Projet (manioc : 10 t/ha, maïs : 2 t/ha, aquaculture : 3 t/ha et aviculture : 250 œufs par poule) ;
- l'augmentation de 20% du volume de produits bruts ou transformés vendus par les groupes de producteurs et les MPME appuyés par le projet.

Au 31 octobre 2021, environ **265 257 personnes sont bénéficiaires directes**, avec une représentation féminine de **51,6%**. Ce qui indique un taux de réalisation de **52%** par rapport à la cible attendue à la fin du projet, soit 502 000 personnes. Les bénéficiaires directs sont liés aux activités relatives aux plans d'affaires, aux pistes de desserte agricole et au renforcement des capacités. Cet indicateur continuera à évoluer avec l'octroi des bourses aux étudiants, le financement de nouveaux plans d'affaires 2021, la réception prochaine des travaux de réhabilitation de certaines pistes agricoles 2020, les travaux de réhabilitation des voies d'eau et d'électrification des bassins de production.

Les autres bénéficiaires directs du projet sont les institutions qui ont reçu des appuis divers du projet dans le cadre du renforcement des capacités. Il s'agit notamment de : (i) ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; (ii) ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique à travers l'IRA ; (iii) ministère de l'enseignement supérieur à travers l'ENSAF ; (iv) ministère de l'enseignement technique et professionnel à travers les lycées agricoles (Brazzaville, Ouesso, Sibiti, Ewo et Owando) ; (v) la primature à travers les conseils départementaux...

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> indicateur, on estime à **28,9%** d'augmentation du volume de produits bruts ou transformé vendu par les producteurs appuyés par le PDAC, soit un taux de réalisation de 144,5%. Cette valeur représente la variation des ventes des produits maraichers, d'aliment de bétail, des œufs et du maïs par les bénéficiaires du PDAC par rapport à leurs situations antérieures.

Quant au 3<sup>ème</sup> indicateur, *les rendements pour la spéculation MAÏS est de 1,7 tonne/hectare en moyenne*, soit une performance de 85%. Contre toute attente, *les rendements du manioc ont été très satisfaisants et se situent, en moyenne, à 21,7 tonnes à l'hectare*, pour les bénéficiaires du district de Ngo qui réalisent la récolte. La variété ADM a été utilisée en zone forestière. En ce qui concerne l'aviculture, les 2 MPME qui ont fait la réforme ont atteints **279,5 œufs par poules** en moyenne, en fin de cycle de reproduction contre 250 œufs attendus,

soit 112% de réalisation. **La pisciculture a donné 7,6 tonnes à l'hectare** pour la MPME qui a terminé avec les captures.

## VI.2. Par rapport aux objectifs spécifiques

Le PDAC compte désormais 10 indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte des objectifs spécifiques du projet. A la date du 30 septembre 2021, la quasi-totalité des indicateurs étaient, soit atteints soit en progression vers les cibles, alors que quelques-uns ont des valeurs nulles (les activités sont amorcées mais ne sont pas encore parvenues à booster le niveau des indicateurs). On note les avancées suivantes :

- **Agriculteurs adoptant une meilleure technique agricole : 4 526 producteurs (dont 2 060 productrices)** bénéficiaires du fonds à coûts partagés du PDAC ont adopté au moins une technique, **soit un taux de réalisation de 65% par rapport à la cible de 7 000 producteurs attendus en fin de projet**. Ces techniques culturales concernent principalement l'utilisation des semences de qualité, les techniques d'amendement du sol, l'aliment complet ou le respect du calendrier prophylactique...
- **Valeur des subventions à coûts partagés allouées à des groupes de producteurs et des MPME** : A ce jour, environ **14 millions USD** (8,5 milliard FCFA) ont été alloués à des groupes de producteurs et des MPME, pour le financement de leurs plans d'affaires. Ce montant représente **58%** de réalisation sur les sommes prévues (24 millions USD) à la clôture du projet. Cet indicateur va continuer à évoluer avec les paiements des deuxième et troisième tranches de financement pour l'exécution des activités des plans d'affaires.
- **Nombre de plans d'affaires appuyés par le projet** : à la date de l'élaboration du rapport, **893 plans d'affaires (dont 840 des groupes de producteurs et 53 des MPME)** ont reçu au moins une tranche de financement du projet ; **soit un taux de réalisation de 106%**, sur les 840 attendus en fin de projet.
- **Nombre de kilomètre de routes rurales remises en état** : au total **1 342,6 Km de pistes rurales** sont remis en état (réhabilitation et entretien) sur **1 500 Km** attendus, représentant un taux de réalisation **de 89,4%**. Les travaux de **248 Km** de voies d'eau été lancés. Ce qui ramènerait l'ensemble du linéaire à **1555 Km** en fin 2021, soit une performance de **105%**.
- **Nombre de propositions de réformes politiques (par exemple, lois et réglementations) appuyées par le projet**. Avec un taux de réalisation de **167%**, Six (6) propositions de réformes dont cinq (5) lois issus du forum sur l'agriculture (création agence de développement de l'agriculture, agence de développement de la pêche, agence de développement de l'élevage, loi sur le secteur de l'agriculture, loi sur le secteur de la pêche) et une (1) loi sur la mise en harmonie de l'AUSCOOP ont été appuyées par le projet, sur 3 prévues. Cet indicateur continuera à évoluer avec les activités en cours et pourra atteindre **8 propositions de réformes d'ici à la fin du projet**.

- **Pourcentage de producteurs et de MPME satisfaits des services d'appui le long des chaînes de valeur agricoles dans les zones d'intervention du projet (services) : 50%** de producteurs appuyés par le PDAC ont déclaré être satisfaits des appuis reçus le long des chaînes de valeurs, contre 60% attendus en fin de projet. Les bénéficiaires des plans d'affaires sont assistés par les prestataires de suivi, les chefs de secteurs agricoles et les directeurs départementaux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cependant, 25% d'entre eux ont souhaité recevoir une présence plus accentuée des Directeurs départementaux pour l'appui technique à la conduite des différentes cultures. Ils ont également exprimé le besoin d'être renforcés sur la gestion des organisations paysannes et la gestion financière.
- **Mise en place de 4 plateformes d'acteurs du dialogue Public-Privé sur l'agriculture commerciale** : 9 plateformes de dialogues ont été mises en place pour les filières suivantes : Manioc (1 à Djambala, Plateaux), Cacao (1 à Ouesso, Sangha), Banane (1 à Ngo, Plateaux), aviculture (3 à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie), Maraichage (3 à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie). Ce qui donne un taux de succès de 150%.
- **Mise en place de 3 laboratoires aux standards internationaux pour la Recherche-Développement agricole et/ou le contrôle de sécurité sanitaire des aliments** : 1 laboratoire *in vitro* de l'IRA a été réhabilité par le PDAC, soit 33%. La mise en place du laboratoire de sécurité sanitaire des aliments est prévue dans le plan d'action de sécurité sanitaire des aliments élaboré par un consultant international et validé par le Gouvernement en juillet 2021.
- **Appui de 500 étudiants pour leur stage pratique ou leur formation** : 357 étudiants de première ont perçu leurs bourses et ont été mis en stage auprès de MPME et groupes de producteurs bénéficiaires du fonds à coûts partagés du PDAC.
- **Les données scientifiques et les statistiques agricoles provenant d'une source centralisée sont rendues disponibles**. la convention de partenariat entre la FAO et le Ministère en charge de l'agriculture a permis au projet de financer la mise en place du SPISA (Système Permanent Intégré des Statistiques Agricole) par la FAO. Les enquêtes de terrain ont été réalisées et seront publiées très prochainement.

**Tableau 3 : Réalisation des indicateurs du projet au 30 septembre 2021**

Indicateurs	Catégories	Objectifs-cibles	Réalisations au 30/09/ 2021	Performances
• Montant total décaissé :		100 million USD	61,5 million USD	61,5%
<b>Indicateurs de l'objectif de développement</b>				
Bénéficiaires directs	Total: Femmes:	502 000 personnes 50%	265 217 51,6%	52,3% 103,2%
Rendements saisonniers moyen par spéculacation promue	Manioc : Maïs : Aquaculture : Aviculture :	10 t/ha ; 2 t/ha ; 3 t/ha ; 250 œufs/poule	21,7 1,7 7,6 279,5	217% 85% 253% 112%
Augmentation du volume de produits bruts ou transformés vendus par les groupes de producteurs et les MPME appuyés		20%	28,9%	144,5%
<b>Indicateurs clés de résultats</b>				

Nombre de producteurs ayant adopté des technologies agricoles améliorées	Total: Femmes	8 600 producteurs 4 300	4 526 2 060	64,7% 58,9%
Montant de la subvention à coûts partagés alloué aux producteurs agricoles et MPME	Montant: Total bénéficiaires: Hommes: Femmes: Jeunes:	24 millions USD 8 600 4 300 4 300 ND	14 millions USD 10 938 5 849 5 099	58%
Nombre de sous-projets des groupes de producteurs (plans d'affaires) financés par les subventions à coûts partagés	Total:	840 sous-projets	839	99,9%
Nombre de MPME (plans d'affaires) financées par les subventions à coûts partagés	Total	60	53	88,3%
Valeur des subventions allouées à des groupes de producteurs affectés par la covid-19	Montant	3 millions USD	0	0%
Nombre de groupes de producteurs affectés par la covid-19 dont les activités ont été renforcées par le projet	Total	400	0	0%
Pourcentage de producteurs et de MPME de la zone d'intervention du Projet satisfaits des services fournis dans les chaînes de valeur agricole.	Total: Producteurs agricoles MPME	60% ND ND	50% 50% 50%	83%
Km de pistes agricoles du PDARP entretenues	Total	500 km	451 km	90,2%
Km de nouvelles pistes agricoles réhabilitées dans les zones de production des 700 sous projets financés par les subventions à coûts partagés	Total	1 000 km	1 103,6 km	113,4%
Nombre de politiques de réformes (lois et règlements) élaborés	Total	3	6	200%
Nombre de plateformes appuyés du dialogue Public-Privé sur l'agriculture commerciale	Total	4	9	225%
Nombre de laboratoires réhabilités et mis à niveau des standards internationaux (tests, contrôle, analyses des sols, matériel génétique...) pour la Recherche-Développement agricole et/ou le contrôle de sécurité sanitaire des aliments	Total :	3	1	33,3%
Nombre d'étudiants ayant reçu l'appui du Projet pour leur stage pratique ou leur formation	Total : Hommes : Femmes :	500 ND ND	357 188 169	38,4% 52% 48%
Disponibilité de données scientifiques et de statistiques agricoles.	Données produites	Données produites	Non	0%



## V. EFFETS ET IMPACTS DU PDAC

Le PDAC a généré des effets positifs importants au regard des plans d'affaires subventionnés qui sont opérationnels, la réhabilitation et l'entretien des pistes agricoles, le raccordement électrique des bassins de production, l'élaboration des réformes et le renforcement des capacités. Ce qui pourrait contribuer à l'amélioration des indicateurs des objectifs de développement durable au niveau du pays (ODD1 sur la pauvreté, ODD 2 sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, ODD 7 sur l'accès à l'énergie durable et moderne, et ODD8 sur le travail et la croissance économique).

En effet, *le projet a impacté directement 265 257 personnes* (dont 51.6% de femmes). Les productions des plans d'affaires sont commercialisées et consommées dans le pays, grâce aux pistes rurales réhabilitées et entretenues par le projet. Cela contribue à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus des producteurs. *A ce jour, près de 18 230 tonnes d'aliments ont été commercialisés* grâce aux plans d'affaires sur une production attendue de 200 500 tonnes. La mise en œuvre du plan en faveur des populations autochtones, avec l'implication du ministère de la justice (en charge des peuples autochtones) renforce l'intégration, la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance nationale et la paix dans le pays.

Les travaux de réhabilitation des pistes rurales ont permis de désenclaver 283 villages où habitent près de 208 358 personnes. Les autres bénéficiaires comprennent notamment : l'amélioration du mouvement sécurisé des personnes et des biens ; l'accélération du développement économique et agricole des zones désenclavées ; la diminution des pertes post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport ; la diminution du coût et du temps de transport et de l'exploitation de ces moyens de déplacement (entretien, réparation, consommation de carburant); l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain. Les femmes, les enfants et les jeunes sont les plus grands bénéficiaires de ces progrès.

La mise en œuvre des activités du projet a généré la création des emplois directs permanents et temporaires et a contribué à résoudre le problème de sous-emplois et de chômage dans le pays. Ainsi, environ **107 630 emplois directs ont été créés**, grâce à la mise en œuvre des activités du projet, ce qui constitue un impact social important. Les montants versés à titre de rémunération (environ 7 milliards de FCFA) ont certainement augmenté le pouvoir d'achat des bénéficiaires et contribué à améliorer le niveau de vie des populations. Ces emplois concernent notamment :

- **253 prestataires individuels** (contrôleurs des travaux, enquêteurs, prestataires de montage des plans d'affaires, prestataires de suivi des plans d'affaires, consultants nationaux pour les études), avec plus de 1 milliard de FCFA versés aux bénéficiaires.
- **près de 620 emplois locaux directs** générés par les travaux de réhabilitation et de maintenance des pistes de desserte agricole. Ainsi, un montant d'environ 103 millions de FCFA a été payé par les entreprises aux employés locaux qui ont participé aux travaux de réhabilitation et de maintenance de pistes rurales et de ponts.
- près de **106 800 employés permanents et temporaires locaux** (dont 39% de femmes et 4% de population autochtone) utilisés comme personnel en appui aux activités relatives aux plans d'affaires, pour un salaire compris entre 50 000 FCFA et 75 000 FCFA par mois et par

employé, soit environ plus de 5,3 milliards versés dans les économies locales. Sans compter des sommes injectées pour l'achat de matériaux locaux de construction (sables, fer...).

Par ailleurs, l'exécution des travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes a ouvert des opportunités de marchés pour les opérateurs économiques, dans un contexte de crise économique. Au total, 18 entreprises des travaux et 26 ONG locales ont bénéficié des marchés du PDAC, pour un montant total de 10 977 893 493 FCFA ; 8 cabinets d'études et 6 ONG au niveau national ont gagné les marchés PDAC pour la réalisation des études et autres prestations, pour un montant de près de 800 millions de FCFA.

La mise en œuvre de la composante agricole a permis de disposer, au niveau du pays, d'un panel de spécialistes de montage de plans d'affaires ainsi que de spécialistes de suivi et encadrement des producteurs. Cette main d'œuvre qualifiée a surtout bénéficié de plusieurs formations dont une sur le montage des plans d'affaires dans un logiciel spécial (RuralInvest) qui fait désormais la fierté de nombre d'entre ces spécialistes qui pourront désormais en faire usage en toutes circonstances.

Au titre d'appui direct aux producteurs, au total 893 plans d'affaires ont bénéficié de la subvention du PDAC dans le cadre du fonds à coûts partagés et sont en cours d'exécution. La diversité des spéculations pratiquées (manioc, banane, maïs, cacao, haricot, maraichage, apiculture, élevage bovin, Ovin et porcin, la production des œufs et du poisson, transformation agroalimentaire...) a une incidence sur la sécurité et la souveraineté alimentaire du pays. En effet, l'augmentation des superficies moyennes emblavées par les producteurs et des cheptels, ainsi que l'amélioration de la productivité permettront d'avoir des quantités considérables de produits agricoles sur le marché ; ce qui contribuera à la réduction des importations des produits agricoles et la réalisation des investissements supplémentaires au niveau du pays.

De même, les revenus tirés de la mise en œuvre de ces plans d'affaires et les emplois créés amélioreront les conditions de vie des bénéficiaires membres par l'acquisition des biens et services divers, avec ses effets multiplicateurs sur l'économie et la réduction de la pauvreté.

L'accès à l'électricité est un facteur de développement qui va certainement favoriser, pour les villages bénéficiaires : la création d'emplois et d'opportunités d'affaires, le meilleur fonctionnement des structures sanitaires, administratives, et scolaires etc, l'amélioration des recettes de l'Etat à travers les branchements électriques et la création d'entreprises, le confort des populations et le sentiment d'appartenance nationale...

## **VI. PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTIONS APPORTÉES**

L'UNCP a été confrontée à quelques contraintes ayant retardé l'avancement normal des activités. Il s'agit notamment de :

- Epuisement des fonds de la catégorie 2 du projet qui a eu pour conséquence le refus de réapprovisionnement du compte désigné pour les paiements effectués au profit des groupes de producteurs et MPME bénéficiaires du fonds à coûts partagés, pendant quatre mois ;
- la pandémie de COVID-19 qui a occasionné, à partir de mars 2020, des retards dans la mise en œuvre des principales activités du projet ;

- les dysfonctionnements réguliers du logiciel de gestion financière qui a occasionné la mauvaise qualité de l'information financière et le dépassement des fonds alloués à la catégorie 2 sur le paiement des plans d'affaires (ce dépassement est aussi dû à la réduction de moitié des fonds de contrepartie des bénéficiaires au financement de leurs plans d'affaires, du fait des difficultés engendrées par la Covid-19). Cette situation a eu pour conséquence le refus de client connection de réapprovisionner le compte désigné pour les paiements effectués au profit des groupes de producteurs et MPME bénéficiaires du fonds à coûts partagés, pendant quatre mois (novembre 2020 -mars 2021). Cette situation a occasionné des retards dans le paiement des tranches de financement des plans d'affaires 2019 ;
- la suspension, pendant trois mois (en 2019), des paiements Banque mondiale pour la République du Congo : cela a retardé la mise en œuvre de certaines activités ;
- le démarrage tardif des travaux des nouvelles pistes agricoles en 2019, du fait des contraintes liées aux procédures environnementales et sociales ;
- la recherche des solutions avec la Banque mondiale sur les mesures environnementales et sociales à appliquer aux plans d'affaires 2018 avant leur financement ; ce qui a retardé le financement des plans d'affaires 2018 ;
- la capacité de certains fournisseurs/entreprises à exécuter les marchés dans les délais.

Pour pallier ces difficultés, les mesures ci-après ont été prises :

- réallocation des fonds du projet dans les catégories de dépenses, ce qui a permis le lancement de la 3<sup>e</sup> campagne de financement des plans d'affaires ;
- actualisation des documents relatifs au financement des plans d'affaires ;
- augmentation du rythme et du seuil des demandes de retrait de fonds ;
- Intervention du chargé de projet auprès des services de décaissement qui ont autorisé le dépassement de 15% du montant alloué à la catégorie 2 du projet, en attendant l'ANO sur la demande de réallocation ; ce qui a permis le financement des plans d'affaires dès le 2<sup>e</sup> trimestre 2021 ;
- renforcement du suivi des activités par le ministère de l'agriculture, le ministère de l'équipement, les conseils départementaux ;
- accélération de la mise en HIMO des pistes réhabilitées en HIEQ
- transfert des données comptables vers un nouveau logiciel de gestion financière Tompro2 ;
- reconstitution des comptes du projet par un cabinet d'audit.

## **VI. PERSPECTIVES**

D'ici au 31 décembre 2021, les principales perspectives du projet se présentent comme suit :

- financement des plans d'affaires 2021 ;
- travaux de maintenance des pistes agricoles ;
- travaux d'électrification des bassins de production (Dihéssé, Etsouali et Inoni-Falaises) ;
- aménagement du site agropastoral Bikondolo (Pointe-Noire) ;
- Mise en œuvre de la convention IITA.

## **VII. CONCLUSION**

En 2021, les activités opérationnelles du PDAC connaissent leur troisième année entière de mise en œuvre effective. Malgré la pandémie de covid-19, le PDAC a connu sa période la plus aboutie en termes de décaissement en 2020, avec environ 30 millions de dollars décaissés entre janvier et décembre. Cette lancée a été ralentie avec la reconstitution des comptes du projet, la migration vers Tompro et la réallocation des fonds, qui a finalement abouti en fin septembre 2021. Heureusement que la réallocation actée devrait permettre l'accélération de la mise en œuvre des activités restantes.

